Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 17

Nachruf: Colonel Bontems
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

frontière de l'Est quelques corps solides et bien commandés; mais si une saison exceptionnelle n'avait rendus plus ou moins inaccessibles les sentiers secondaires du Jura, si l'armée qui nous arrivait n'avait pas été abattue par les privations et découragée par un échec récent, la Suisse aurait pu payer cher, — on peut le dire aujourd'hui, — l'imprudence qu'on avait commise à cette époque, en ne prenant pas des précautions militaires plus sérieuses, en présence d'éventualités aussi menaçantes.

» Ce qui s'est passé en 1871 peut se présenter de nouveau demain comme dans dix ans, dans vingt ans, et il faut que l'expérience nous serve de leçon. Ce n'est certes pas au lendemain de ces tragiques évènements qu'une pétition demandant la réduction des charges militaires à leur minimum aurait quelque chance d'être favorablement accueillie par la nation. »

---

† Colonel Bontems.

Mercredi soir, 6 août, est décédé à Orbe, à l'âge de 85 ans, M. le colonel Ch. Bontems. — Il était une des personnalités les plus considérées du canton de Vaud. Il fut successivement, avant 1845, président du Tribunal à Aigle, puis membre du Grand Conseil, qu'il présida et en outre pendant longtemps député au Conseil national.

C'est surtout comme militaire que le colonel Bontems était connu de tous. Jeune encore, il prit du service en France et lorsqu'il revint au pays, il occupa bientôt dans notre armée de hauts grades.

En 1838, il fonctionnait comme chef d'état-major auprès du général Guiguer.

En 1844, le gouvernement vaudois le chargea du commandement des troupes qui furent levées dans ce canton, pour rétablir en Valais l'ordre public, troublé par les tristes et sanglants événements du Trient. En février 1845 il fut appelé à Lausanne pour commander les troupes gouvernementales vaudoises contre le mouvement révolutionnaire qui éclatait à l'occasion de la demande d'expulsion des jésuites de la Suisse.

En 1847, pendant la campagne du Sonderbund, le colonel Bontems commandait une brigade et, en 1856, l'autorité militaire fédérale lui confia le commandement d'une division pour l'occupation des frontières du Rhin. Il fut chargé de l'occupation du Tessin en 1859.

Le colonel Bontems resta divisionnaire, en service actif, jusqu'après la fin de la guerre de 1871. C'était un chef aimé des troupes; elles avaient confiance en son savoir, en la fermeté de son caractère, en son patriotisme. Il avait l'esprit vif et dans ses allures une brusquerie toute militaire, mais qui n'avait rien de choquant.

Depuis 1871, le colonel Bontems s'était retiré de la vie publique.

Les obsèques ont eu lieu dimanche 10 août, à Orbe, au milieu d'un grand concours de population.

A onze heures, un culte a été célébré par M. le pasteur Narbel, dans la maison du domaine de Devent qu'habitait le défunt, en présence des parents et des amis de la famille.

Cette première partie de la cérémonie terminée, le cortége s'est formé dans la cour de l'habitation et s'est dirigé vers le cimetière, en traversant la ville d'Orbe, sous la conduite de M. le préfet du district, lieutenant-colonel Rochaz.

L'ordre du cortége était le suivant :

Un piquet de gendarmerie.

Un peloton d'infanterie.

Une fanfare jouant la marche funèbre.

Le cercueil porté par douze sous-officiers. Sur la bière, recouverte d'un poële noir, étaient déposés : le tricorne du défunt avec la plume blanche de colonel divisionnaire, ses épaulettes, son épée et son écharpe.

Les coins du poële étaient tenus par MM. les colonels Audemars, de Perrot et de Guimps et M. le lieutenant-colonel von Elliger.

Venaient ensuite les représentants de la famille, puis M. le conseiller d'Etat Viquerat, chef du département militaire, accompagné de M. le commissaire des guerres cantonal, lieutenant-colonel Métraux, et de MM. les commandants d'arrondissement Oguey et Bertsch.

On a remarqué dans le cortége la plupart des magistrats et des fonctionnaires du district, MM. les députés au Conseil national de Gingins, Delarageaz et Contesse, plusieurs officiers supérieurs en civil, enfin toute la population masculine de la ville d'Orbe.

Un certain nombre d'officiers en uniforme fermaient le cortége, suivis d'un peloton d'infanterie.

Au bord de la tombe, M. le député Kuntz a pris la parole. Au nom de ses concitoyens d'Orbe et de toute l'assistance, il a adressé un dernier adieu à celui qui fut non-seulement un serviteur dévoué de sa patrie, un citoyen dont le nom restera lié à l'histoire du canton de Vaud et de la Suisse, un vaillant soldat et un officier distingué, mais encore et surtout un homme de bien, ami de la justice, d'une droiture à toute épreuve, désintéressé, généreux, charitable à toutes les infortunes. « Il fut tout cela, dit l'orateur, sans que pour ainsi dire on s'en doutât autour de lui, parce que telle était sa volonté. Le colonel Bontems descend dans la tombe entouré de l'amitié de toute une population qui longtemps gardera le souvenir de ses nobles qualités. »

Après que la troupe d'infanterie de service eût tiré les trois salves de rigueur, la cérémonie fut close et la foule s'écoula.

Conformément au désir formel exprimé par le défunt quelques heures avant sa mort, son corps a été déposé dans la bière revêtu de son uniforme de colonel fédéral, qu'il avait si honorablement porté pendant sa longue carrière.

A propos de l'organisation de l'armée et des cadets en Suisse.

Sous ce titre, le *Bulletin de la réunion des officiers*, de Paris, publie un intéressant travail, dû à la plume de M. Auguste Frette, officier de réserve, dont nous prendrons la liberté de détacher les frag-